



Site Natura 2000 FR2600974

« Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »



Compte-rendu d'exécution – janvier 2022 à février 2023

Animation du DOCOB



INTRODUCTION

La **Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM)**, dont le siège se situe à AVALLON, porte l'animation du site Natura 2000 depuis le 1^{er} octobre 2018. Le Comité de pilotage du site Natura 2000, qui s'est réuni le 6 décembre dernier, a nommé le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Avallonnais** comme nouvelle structure porteuse de l'animation du Docob du site Natura 2000 FR2600974. Le changement de structure porteuse sera effectif à compter du 1^{er} mars 2023.

Le Président du Comité de Pilotage, élu par le Comité de Pilotage le 6 décembre 2022, reste Monsieur Olivier BERTRAND, Maire d'ARCY-SUR-CURE.

Le présent document dresse le rapport d'animation (période janvier à septembre 2022 et octobre 2022 à février 2023) et son analyse du site Natura 2000 du sud de l'Yonne par la CCAVM sur la période 1^{er} janvier 2022 au 28 février 2023.

1. Sur la période Janvier à Septembre :

Mission (annexe convention cadre)	Action	Statut			Mesure du Docob concernée	Objectif du Docob concerné	Temps consacré
		Prévue et réalisée	Prévue et non réalisée	Non prévue et réalisée			
1 - Mise en œuvre de la contractualisation	Suivi administratif et technique du contrat 2021-2025 entretien pelouses de Coulanges-la-Vineuse : demandes de paiement 2021-2022				M11, M1, M2	D2, A1	16,3%
	Montage + mise en route du contrat restauration et entretien de la pelouse de Brosses						
	Mise en route du contrat entretien des pelouses Mailly-le-Château + demande de paiement 2022						
	Suivi des actions sur les contrats de Coulanges, Brosses et Mailly-le-Château, avec les porteurs de contrats.						
	Appui au CENB sur les nouveaux contrats : pâturage Givry, Arcy-sur-Cure (avec restauration), Merry-sur-Yonne						
	Evaluation du pâturage sur les 3 sites gérés par les communes				M11 / M15	F1	4,7%
	Projet de réfection de mise en défens de la grotte des fées à Arcy-sur-Cure (contrat porté par le CENB)				M11, M8	D2, C1	0,4%
2 - Mise en œuvre des actions non contractuelles	Ouverture d'un local pour les chauves-souris à l'Isle-sur-Serein et conventionnement CCAVM/Propriétaire				M8	C2	1,8%
	Rebouchage d'un trou d'accès creusé sous les grilles des cavités de Mailly-la-Ville				M8	C1	0,2%
	Non réalisé : Relations avec les cofinanceurs et autres gouvernances				M11 / M13	D2	0,0%
3 - Assistance évaluation des incidences, veille écologique	Consultée pour un tournage de film sur le mont Bottrey (Fontenay-près-Vézelay)				M13	G2	0,2%

Mission (annexe convention cadre)	Action	Prévue et réalisée	Prévue et non réalisée	Non prévue et réalisée	Mesure du Docob concernée	Objectif du Docob concerné	Temps consacré
4 - Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	Non réalisé : Mise en place d'un protocole d'identification de la qualité écologiques des habitats forestiers.				M15	B / F	0,0%
	Suivis chiroptères : sites de mise-bas (blockhaus, grands murins et petits rhinolophes l'ISS) et d'hibernation (cavités Vincelles, Mailly-la-Ville, Arcy-sur-Cure) Non réalisé : suivi gîte Murins à oreilles échancrées (propriétaire absente)				M15	F1	2,6%
	Non réalisé : Analyse des données 2021 du suivi acoustique chiroptères autour des sites de mise-bas / renouvellement du protocole				M15	F1 / F2	0,0%
	Pose de piège photos devant la cavité de Vincelles pour mesurer la fréquentation humaine pendant la phase d'hibernation des chiroptères				M10	C1	0,2%
	Mise en œuvre de l'année 1 de suivi de l'AMI de l'UMS PatriNat "évaluation de l'efficacité des mesures de de restauration et d'entretien des milieux ouverts" sur les sites de Brosses et Mailly-le-Château				M15	F	16,4%
	Relevés botaniques sur la pelouse de la Conge (avec CBNBP)				M15	F2	0,7%
	Rencontres Nationales chiroptères à Bourges				M15	F2	3,1%
	Non réalisé : Formation : Analyse statistique des données naturalistes ou Méthodes de suivi des espèces				M11	F	0,0%
	Formation : Médiation chiroptères				M15	F2	1,7%
5 - Communication, sensibilisation et information	Mises à jour du site internet				M12	E1	0,6%
	Création d'un contenu de pages N2000 pour le site internet de la commune de Givry				M12	E	0,3%
	Non réalisé : Elaboration et distribution de la plaquette du nouveau site ?				M12	E1	0%
	Elaboration et distribution de la lettre d'informations Natura 2000 n°4				M12	E1	4,6%
	Animation pour les écoles sur la pelouse de Brosses en lien avec le contrat Natura 2000				M12	E1	3,1%
	Animation nuits de la Chauve-souris à Coulanges-la-Vineuse et Givry				M12	E1	3,1%
	Création et diffusion d'outils de communication pour les contrats portés par les communes (Coulanges, Brosses, Mailly-le-Château)				M12	E1	1,8%
	Tournage vidéo du grand prix Natura 2000				M12	C / E	2,7%
Organisation et co-animation avec l'ONF d'une formation "prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière"				M12	B2 / C / E	5,2%	
6 - Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques	Participation au Comité biodiversité de l'OGS Vézelay, PCAET, projets CENB, groupe de travail forêt (et changement climatique), projet de territoire PETR, projet extension site N2000 du PnRM, Copil régional pelouses				M13	G, F2	4,2%
	Participation au Comité de gestion Réserve Naturelle Nationale du Bois du Parc				M13	G	0,4%
	Préparation du Copil 2022				M11	D1	0,4%
	Participation aux réunions des services de l'Etat et du réseau Natura 2000 (DDT Yonne, DREAL club opérateur)				M11	D, G	0,7%

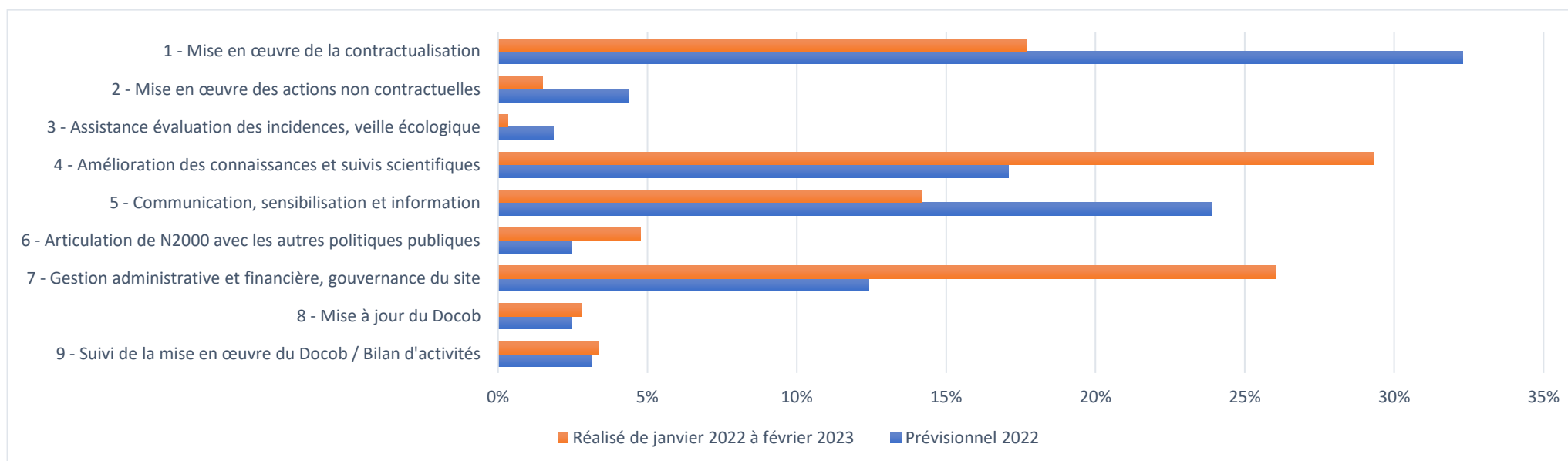
Mission (annexe convention cadre)	Action	Prévue et réalisée	Prévue et non réalisée	Non prévue et réalisée	Mesure du Docob concernée	Objectif du Docob concerné	Temps consacré
7 - Gestion administrative et financière, gouvernance du site	Montage et suivis des dossiers administratifs et financiers (demande de subvention étude cartographie d'habitats, paiement, ...)				M11	D1	15,6%
	Réunions techniques de suivi de l'animation (DDT) et réunions CCAVM				M11	D1	1,5%
	Suivi administratif et financier de l'AMI "évaluation de l'efficacité des mesures de restauration et d'entretien des milieux ouverts"				M15	F	4,0%
8 - Mise à jour du Docob	Lancement de l'étude de cartographie d'habitats sur les entités d'Arcy et du Serein (CCTP, échanges avec le BE retenu et les experts scientifiques)				M14	D3, F	3,6%
9 - Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilan d'activités	Programmation et rapport d'activités				M11	D1	0,7%
	Bilan d'activité mi-parcours				M11	D1	2,1%

2. Sur la période Octobre 2022 à Février 2023 :

Mission	Action réalisée	Mesure du Docob concernée	Objectif du Docob concerné	Temps consacré
1 - Mise en œuvre de la contractualisation	Accompagnement communes Brosse, Coulanges-la-Vineuse et Mailly-le-Château pour demande de paiement Accompagnement CENB pour demande de subvention de leurs contrats (grotte des fées, pâturage Givry, Saint-Moré, Renard, Arcy)	M11, M1, M2	D2, A1	5,2%
3 - Assistance évaluation des incidences, veille écologique	Projet bief l'Isle-sur-Serein	M13	G2	0,4%
4 - Amélioration des connaissances et suivis scientifiques	Suivis sites d'hibernation (cavités Vincelles, Mailly-la-Ville, Arcy-sur-Cure, Saint-Moré), gîte petits rhinolophes l'Isle-sur-Serein	M15	F1	4,2%
	Mise en œuvre de l'année 1 de suivi de l'AMI de l'UMS PatriNat "évaluation de l'efficacité des mesures de de restauration et d'entretien des milieux ouverts" sur les sites de Brosse et Mailly-le-Château	M15	F	21,2%
	Journée des gestionnaires d'espaces naturels	M15	F2	2,6%
	Transfert des données acoustiques chiroptères à Vigiechiro (données secteurs Arcy et Serein de 2021)	M11	F	1,2%
5 - Communication, sensibilisation et information	Retour d'expérience sur l'EEC pelouses pour un autre site N2000 Participation aux rencontres du PETR Pays Avallonnais Préparation intervention pour le CFPPA du Morvan	M12	E1 / E2	3,5%
	Finalisation vidéo du grand prix Natura 2000	M12	C / E	1,3%
	Rencontre futurs gérant gîte petits rhinolophes	M12	E2	0,4%
	Réunion PETR/SM Serein, réunion PLUi CCAVM, projet ABC pour l'OGS, comité de gestion ENS Voutenay-sur-Cure	M13	G, F2	3,0%

Mission	Action réalisée	Mesure du Docob concernée	Objectif du Docob concerné	Temps consacré
6 - Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques	Copil régional pelouses	M13	G	0,5%
7 - Gestion administrative et financière, gouvernance du site	Préparation du Copil 2022	M11	D1	9,4%
	Participation aux réunions des services de l'Etat et du réseau Natura 2000 (DDT Yonne, DREAL club opérateur)	M11	D, G	5,2%
	Montage et suivis des dossiers administratifs et financiers (demandes de paiement, ingénierie stage lépidoptères, contrôle ASP, gouvernance du site ...)	M11	D1	27%
	Réunions techniques de suivi de l'animation (DDT, Région BFC) et réunions CCAVM	M11	D1	1,5%
	Suivi administratif et financier de l'AMI "évaluation de l'efficacité des mesures de restauration et d'entretien des milieux ouverts"	M15	F	9,5%
8 - Mise à jour du Docob	Lancement de l'étude de cartographie d'habitats sur les entités d'Arcy et du Serein (CCTP, échanges avec le BE retenu et les experts scientifiques)	M14	D3, F	0,5%
9 - Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilan d'activités	Programmation et rapport d'activités	M11	D1	2,6%
	Mise à jour SIN2	M11	D1	0,9%

REPARTITION DU TEMPS D'ACTIVITE PAR MISSION SUR L'ENSEMBLE DE LA PERIODE DU 1^{ER} JANVIER 2022 AU 28 FEVRIER 2023



ANALYSE

Le programme prévisionnel d'animation ayant été élaboré sur 2 années (2022 et 2023), ce bilan est un bilan mi-parcours. Les écarts entre le prévisionnel et le réalisé ne sont donc pas significatifs. Toutefois, on constate que le temps imparti sur la mission « mise en œuvre de la contractualisation » est nettement inférieur à ce qui était prévu, et qu'à l'inverse, plus de temps que prévu a été consacré aux missions 4 « amélioration des connaissances et suivi scientifique » et 7 « gestion administrative et financière et gouvernance du site ».

Une grande partie du temps imparti sur la mission 4 « **amélioration des connaissances et suivi scientifique** » concerne la mise en œuvre de la première année de suivi de l'**Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) « évaluation de l'efficacité des mesures de restauration et d'entretien des milieux ouverts »** pour lequel la CCAVM a été retenue après avoir candidaté en début d'année. La candidature avait été approuvée par le comité de pilotage de décembre 2021 mais dépendait des mises en œuvre des contrats sur les pelouses de Brosses et de Mailly-le-Château qui étaient encore incertaines à l'époque. Le temps consacré à cette étude n'avait donc pas été réellement estimée lors du copil et ne l'a été que début janvier pour le dépôt de la candidature. Pour ce projet, conformément au règlement de l'AMI, le temps d'animation doit être inclus dans l'animation du Docob si la structure opératrice de l'étude est la structure porteuse de l'animation du site.

Le reste du temps sur cette mission concerne les activités habituelles de suivi des espèces (chiroptères) et des habitats (pelouses).

Concernant la mission 1 « **mise en œuvre de la contractualisation** », l'animatrice a accompagné les 3 communes porteuses de contrat d'entretien et de restauration de leurs pelouses sèches calcicoles pour la mise en œuvre des opérations de gestion. Pour deux communes, Brosses et Mailly-le-Château, 2022 était la première année du contrat, tandis que pour la commune de Coulanges-la-Vineuse, il s'agit de la 4^{ème} année consécutive de mise en œuvre d'un contrat Natura 2000. Malgré quelques difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des travaux d'équipement pastoraux pour les 2 premières communes, les opérations de gestion se sont globalement déroulées facilement et l'implication des communes concernées et des prestataires retenus a facilité le travail de l'animatrice. D'autre part, la proximité géographique des sites sous contrat et le fait que les 2 nouveaux sites soient pâturés par le même troupeau a permis également de gagner du temps. De plus, les parcelles suivies dans le cadre de l'AMI étant les parcelles des contrats, l'animatrice a pu souvent réaliser le suivi des indicateurs AMI en même temps que le suivi des opérations des contrats, gagnant ainsi du temps sur cette dernière mission. Notons en outre l'expérience acquise par l'animatrice sur ce type de contrat, qui lui permet de gagner du temps dans les activités s'y rattachant.

L'animatrice a également consacré du temps pour accompagner le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB) pour le montage de plusieurs contrats de restauration / entretien de pelouses (démarrage prévu à partir de 2023), et d'un contrat de mise en défens d'un site à chiroptères.

Le temps prévisionnel consacré à la mission 7 « **gestion administrative et financière et gouvernance du site** » semble quant à lui très largement sous-estimé. Les activités incluses dans cette mission sont très larges et sont le plus souvent liées aux autres missions ou transversales à plusieurs missions. Notons que les catégories de missions présentées dans ce rapport ont été modifiées par rapport aux années précédentes. Elles étaient définies par rapport à la convention-cadre fixant l'animation du Docob et le sont maintenant par rapport au SIN2 (afin de faciliter le renseignement de cet outil national obligatoire depuis 2021). La répartition des activités par mission a donc évolué, ce qui peut contribuer à expliquer les écarts entre le prévisionnel et le réalisé. 82 heures, soit 6,5 % du temps de travail a été consacré à la gestion administrative de l'AMI, avec notamment une grande partie pour la rédaction du rapport et l'analyse des résultats. L'animation du Comité de pilotage représente 5 % du temps d'activité d'animation. La majorité du temps affecté à cette mission (145 heures, soit 11,5 %) concerne toutefois la gouvernance et le suivi administratif et financier de l'animation : montage des dossiers de subvention et de paiement, gestion de la messagerie, suivi du budget, ...

Comme tous les ans, on constate que l'animatrice a été très peu sollicitée sur l'**évaluation des incidences**.

BILAN DU BUDGET REALISE

Poste de dépenses	Subvention attribuée pour 2022-2023	Réalisé de janvier à septembre 2022	Réalisé d'octobre 2022 à février 2023	Réalisé de janvier 2022 à février 2023
<u>Prestation de service :</u>	8 460,49 €	2 629,90 €	- €	2 629,90 €
Formation :	1 750,00 €	- €		- €
Journée gestion forestière et chiroptères (2022)	1 560,00 €	1 560,00 €		1 560,00 €
Accompagnement technique suivi rhopalocères et zygènes pelouses (2023)	1 975,00 €			
Impression de documents :	2 214,00 €	474,00 €		474,00 €
Dépenses sur facture (matériel pour petits aménagements) :	961,49 €	595,90 €		595,90 €
<u>Dépenses de rémunération :</u>	74 966,00 €	26 123,05 €	15 184,03 €	41 307,08 €
Salaire - chargée de mission	70 977,60 €	25 807,85 €	15 184,03 €	40 991,88 €
Gratification d'un stagiaire en 2023 (5 mois)	3 357,90 €	- €	- €	- €
AIST	206,40 €	103,20 €		103,20 €
CNAS	424,00 €	212,00 €		212,00 €
<u>Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration</u>	5 276,40 €	1 581,24 €	298,54 €	1 879,78 €
Dépenses sur frais réels :	1 396,80 €	241,53 €	29,30 €	270,83 €
Dépenses sur coût forfaitaires :	3 880,00 €	1 339,71 €	269,24 €	1 608,95 €
<u>Coût indirect (15% des frais de personnel) :</u>	11 245,00 €	3 918,46 €	2 277,60 €	6 196,06 €
TOTAL Animation du Docob	99 947,89 €	34 252,65 €	17 760,17 €	52 012,82 €
Etat (47%)	46 975,60 €	21 207,93 €	21 207,93 €	21 207,93 €
UE (53%)	52 972,48 €	23 915,32 €	23 915,32 €	23 915,32 €

Prestation de services – frais de sous-traitance :

Les dépenses réalisées concernant des dépenses de prestation prévues la subvention attribuée : La prestation de l'ONF pour l'animation d'une formation à destination des propriétaires et gestionnaires forestiers (prise en compte des chiroptères dans la gestion forestière) ainsi que les frais d'impression de la lettre d'info n°4 Natura 2000.

A ces dépenses s'ajoutent des dépenses sur factures liées à l'achat de matériel et outillage en vue de la fabrication future de petits aménagements en faveur des espèces (chiroptères). Bien qu'elles n'aient pas encore été utilisées, les planches ont été achetées en partie en début d'année sur la base du devis établi (validité limitée) afin d'anticiper une inflation prévisible dans les 2 ans à venir). Concernant le reste du matériel et outillages, ils ont permis l'aménagement d'un local pour l'accueil de chiroptères (notamment des petits rhinolophes) chez un particulier à l'Isle-sur-Serein.

Dépenses de rémunération :

Elles correspondent aux dépenses de salaires ainsi qu'aux cotisations annuelles de la CCAVM pour l'agent à l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail (AIST) de l'Yonne ainsi qu'au CNAS. Notons qu'une revalorisation obligatoire nationale a eu lieu à partir du mois de juillet, impliquant une augmentation des dépenses salariales.

Frais de déplacements, d'hébergement et de restauration :

Les dépenses sur ce poste concernent les remboursements de péage et de parking (au réel), de repas (au réel sur justificatif, plafonné au forfait en vigueur de 17,50 €), ainsi que les dépenses sur forfait liés aux frais de déplacement et d'hébergement. L'agent se déplace soit avec son véhicule personnel, soit avec l'un des véhicules de l'administration.

Dépenses liées à l'AMI « évaluation de l'efficacité des mesures de restauration et entretien de milieux ouverts »

De 2022 à 2026, la CCAVM bénéficiera d'un **financement complémentaire** de l'Office Français de la Biodiversité pour la mise en œuvre d'un suivi scientifique piloté par l'UMS PatriNat sur 2 sites pilotes sous contrat Natura 2000 (Brosses et Mailly-le-Château) et 2 zones témoin situées sur le site Natura 2000 (Mailly-le-Château). Ce financement concerne les frais de déplacement, de restauration, de matériel et de prestation de service nécessaire pour la réalisation de l'étude. Les justificatifs de dépenses (factures), de remboursement de l'agent et de déplacement (carnet d'utilisation des véhicules) présentés dans cette demande de paiement, déduisent les dépenses correspondant à cette étude afin de ne prendre en compte que les frais liés au reste de l'animation du Docob.

Le coût de personnel lié à cette étude est quant à lui financé dans le cadre de l'animation du Docob (comme précisé dans le règlement de l'AMI). Le temps estimé pour cette première année de suivi était de 28 jours pour l'animatrice Natura 2000, pour un montant d'environ 6 700 €. En réalité, entre janvier 2022 et février 2023, l'animatrice a effectué en réalité 48 jours sur ce projet, soit 338 heures (temps d'étude et administratif). Notons qu'une partie de l'étude (cartographie des habitats et phytosociologie) devait être réalisée par le Conservatoire National Botanique (CBNBP) mais que la chargée de mission responsable du suivi a quitté son poste en cours d'année (après avoir réalisé la phase de terrain). C'est l'animatrice qui a dû réaliser à sa place la restitution demandée dans l'étude, ce qui a engendré du temps qui n'était pas prévu initialement.